

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 58 (1932)
Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

Rédaction : H. DEMIERRE et
J. PEITREQUIN, ingénieurs.

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE DE L'ASSOCIATION SUISSE DE TECHNIQUE SANITAIRE

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin.* — *L'électrification de la ligne Delémont-Delle*, par M. Edmond LOB, ingénieur. — *Note sur l'onde positive de translation dans les canaux d'usine*, par M. Jules CALAME, ingénieur-conseil à Genève. — *Nouveau dispositif pour empêcher le cheminement des rails de chemins de fer.* — *Centrales aéro-électriques.* — *Société suisse des ingénieurs et des architectes.* — *Service Technique Suisse de placement.* — *CARNET DES CONCOURS.* — *BIBLIOGRAPHIE.*

Commission centrale pour la navigation du Rhin

Compte rendu de l'activité de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin pendant l'année 1931.

La Commission centrale pour la navigation du Rhin a tenu, au cours de l'année 1931, deux sessions, la première en avril et la deuxième en novembre.

Composition de la Commission. — La composition a subi, au cours de l'année, le changement suivant : M. van Eysinga, Commissaire des Pays-Bas, nommé juge à la Cour permanente de justice internationale, a été remplacé par M. G.-W.-J. Bruins, ancien professeur à l'Ecole des hautes études commerciales de Rotterdam.

En conséquence, à la fin de l'année 1931, la composition de la Commission centrale était la suivante :

Président : M. Jean Gout. — *Empire et Etats Allemands.* — Commissaires : MM. Seeliger (représentant spécialement la Hesse) ; Peters (représentant spécialement la Prusse) ; Fuchs (représentant spécialement l'Etat de Bade) ; Greuling (représentant spécialement la Bavière). Commissaire-adjoint : M. Ickes.

Belgique. — Commissaires : MM. Brunet, de Ruelle.

France. — Commissaires : MM. Albert Mahieu, Silvain Dreyfus, Basdevant, Herrenschmidt.

Grande-Bretagne. — Commissaire : Sir John Baldwin.

Italie. — Commissaires : MM. Rossetti, Sinigaglia.

Pays-Bas. — Commissaires : MM. Kröller, Schlingemann, Bruins.

Suisse. — Commissaires : MM. Herold, J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé à la fin de 1931 comme il suit : Secrétaire général : M. Hostie (Belge). Secrétaire général-adjoint : M. Charguéraud Hartmann (Français). Membres du Secrétariat : MM. de L'Espinasse (Néerlandais) ; Schwarzenberger (Allemand). Secrétaire-archiviste : M. Walther (Suisse).

Les inspecteurs de la navigation sont : Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal, à Bâle ; pour le secteur I A : M. Montigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Strasbourg ; pour le secteur I B : M. l'Oberbaurat Baer, à Mannheim ; pour le secteur II : M. l'Oberbaurat Häu-el, à Mayence ; pour le secteur III : M. l'Oberbaurat Gelinsky, à Coblenz ; pour le secteur IV : Jonkheer Dittlinger, à La Haye.

Le Comité chargé de l'élaboration du Rapport annuel, était en 1931, constitué de la manière suivante : M. Ickes, président ; MM. Herrenschmidt et Schlingemann.

Revision de la Convention de Mannheim.

Les travaux de la revision ont été poursuivis au cours des deux sessions de l'année. A l'exception d'un nombre restreint d'articles provisoirement réservés, la coordination des textes adoptés en première lecture est terminée.

Relations avec d'autres organismes internationaux.

Conférence de droit fluvial de Genève 1930. — Le rapport précédent a exposé les résultats de la Conférence de droit

fluvial qui a siégé à Genève, en novembre/décembre 1930. Convaincue de l'importance d'une mise en vigueur simultanée et aussi prompt que possible, par les Etats rhénans signataires des conventions adoptées par cette conférence, la Commission centrale a décidé, dans sa session d'avril 1931, de prier les délégations de lui faire connaître les vues de leurs gouvernements à cet égard.

Une première réponse à cette invitation a été faite par la délégation belge qui a fait savoir à la Commission centrale, au cours de sa session de novembre, que, sur avis favorable du Conseil supérieur de la navigation, le gouvernement belge comptait soumettre incessamment au Parlement un projet de loi portant approbation des trois conventions conclues à Genève.

Comité d'experts pour l'étude des conditions de travail sur les principaux réseaux fluviaux d'Europe. — La deuxième session de ce Comité, — dont la constitution et le mandat ont été exposés dans le rapport précédent — était prévue pour septembre 1931. Elle a été remise en vue de permettre au B. I. T. de réunir la documentation nécessaire.

Quatrième conférence générale des communications et du transit. — La Commission centrale a été représentée par son Secrétaire général à la quatrième conférence générale des communications et du transit qui s'est réunie, à Genève, en octobre 1931.

En ce qui concerne les matières touchant la navigation du Rhin, la conférence s'est bornée à un échange de vues sur les affaires en cours au sein de l'organisation.

Unification des statistiques de transport. — Il résulte des renseignements fournis à la conférence générale, par le président de la Commission consultative et technique, qu'une conférence ne pourra vraisemblablement être réunie qu'en 1933. Un avant-projet de convention a été élaboré au cours de l'année par un Comité de rédaction. Il se trouve soumis à l'examen des membres du Comité pour l'unification des statistiques de transport.

Dispositions conventionnelles et réglementaires.

Des changements assez nombreux ont été apportés en 1931 au règlement de police pour la navigation du Rhin.

En vue de la mise en service du canal latéral au Rhin (section de Huningue à Kembs), des modifications ont été apportées à l'article 22, N° 1 (Conduite à tenir en temps de hautes eaux sur le secteur Bâle-Strasbourg) ainsi qu'à l'article 32, N° 1 (largeur et longueur des radeaux).

En outre, deux articles nouveaux, 26bis et 26ter, contiennent des « Dispositions spéciales à la navigation sur le canal latéral au Rhin (section de Huningue à Kembs) ». Enfin un N° 7 a été ajouté aux « Dispositions relatives au stationnement ».

Ces dispositions dont la publication est prévue pour le 1^{er} mars 1932 n'entreront toutefois en vigueur qu'à la date d'ouverture du canal à la navigation.

L'article 41 relatif aux avertisseurs a été complètement remanié.